

Le Contrat de GÉNÉRATION

ACCOMPAGNEMENT

Aide à l'embauche : mode d'Emploi !

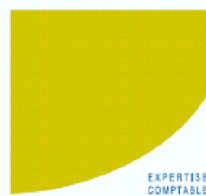
Le contrat de génération permet à toute entreprise de moins de 300 salariés qui embauche un jeune en CDI et qui maintient simultanément dans l'emploi un senior de bénéficier d'une aide financière de 4.000 € par an pendant 3 ans.

Ce dispositif a été instauré par l'Etat avec l'objectif de favoriser l'emploi des jeunes, de maintenir dans l'emploi des salariés âgés et d'assurer une transmission des compétences.

Pour l'employeur de TPE et PME, ce contrat représente un levier opportun pour accroître sa compétitivité, préserver et développer ses compétences, préparer l'avenir, voire accompagner une transmission ou une reprise d'entreprise.

Selon la taille de l'entreprise, la mise en œuvre du contrat de génération diffère. L'obtention de l'aide financière est alors subordonnée à différentes conditions.

Votre expert-comptable vous conseille et vous accompagne dans la mise en œuvre de ce dispositif : contactez-nous pour un diagnostic personnalisé !

**FICAMEX**

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

contact@ficamex.fr

www.ficamex.fr

Le Contrat de GÉNÉRATION

A ACCOMPAGNEMENT

Aide à l'embauche : mode d'Emploi !

➔ Vous vous posez les questions suivantes :

- Mon entreprise est-elle concernée par le contrat de génération ?
- Quelles sont les conditions d'embauche et de maintien dans l'emploi à respecter ?
- Suis-je concerné par la négociation préalable avec les partenaires sociaux ?
- Comment déposer ma demande et percevoir l'aide financière associée ?
- Puis-je cumuler ce dispositif avec d'autres aides ?

➔ Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- Nous analysons la pertinence à établir un contrat de génération dans votre entreprise
- Nous vérifions que les conditions d'attribution de l'aide sont remplies
- Nous vous accompagnons dans l'organisation de votre dialogue social
- Nous menons les démarches administratives de demande d'aide
- Nous optimisons l'embauche de vos salariés pour vous faire bénéficier des aides auxquelles vous pouvez prétendre

Nos recommandations :

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre parfaite connaissance de votre entreprise (ou association)
- **Confiez-nous** la gestion de vos formalités d'embauche pour optimiser et sécuriser vos démarches liées à l'accueil d'un nouveau salarié
- **Bénéficiez** d'un interlocuteur unique et compétent
- **Ne manquez pas** l'actualisation trimestrielle nécessaire à la perception de l'aide

Nos modalités d'intervention :

- **Diagnostic personnalisé** de votre entreprise et de son effectif
- **Plusieurs accompagnements au choix** : bénéficiez d'un conseil optimisé et adapté aux enjeux de votre structure